

## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 22 FEVRIER 2023

### *ETAIENT PRÉSENTS* DELEGUES TITULAIRES

#### CA GRAND ANGOULEME

M. Gérard ANDRIEUX  
Mme Jaqueline BATIME  
Mme Catherine BREARD  
M. Philippe TEXIER

M. Jean-Charles DOBY  
M. Jean-Noël GUEDON  
M. Francis LAURENT

#### CDC DU ROUILLACAIS

M. Rodolphe PREVOST  
M. Michel GOYON

#### CA DU GRAND COGNAC

M. Dominique MERCIER  
M. Jacky PLANTIVEAU

#### CC CŒUR DE CHARENTE

M. Alain MORANGE  
M. Jean RAINETEAU

### DELEGUES SUPPLEANTS

#### GRAND ANGOULEME

M. Dominique DE LORGERIL  
Mme Eliane RAYNAUD

### *PARTICIPAIENT*

M. Mathieu TALLON, Directeur  
Mme Manon PERRAGIN, Adjoint administratif  
Mme Corinne GUERIN, Assistante administrative et comptable  
Mme Emmanuelle VIORNEY, Conseillère aux décideurs locaux-Service de gestion comptable d'Angoulême  
Mme Frédérique JOUBERT, Responsable du pôle eau, milieux aquatiques et territoires-Charente Eaux  
M. Frédéric GAUTHIER, Directeur-Direction du Cycle de l'Eau-Grand Angoulême

### *ETAIENT EXCUSÉS* DELEGUES TITULAIRES

#### GRAND ANGOULEME

M. Thierry CHARBONNAUD  
Mme RIOU Mireille

#### CDC DU ROUILLACAIS

M. Jean-Marie GASCHET

**DELEGUES SUPPLEANTS****GRAND ANGOULEME**

Mme Corinne MEYER  
M. Lionel FERRAND  
M. Bernard BOUCHERE

**CC CŒUR DE CHARENTE**

Mme Corinne JOUBERT

Séance ouverte à 18H15

☞ ☞

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 09 11 2022 :**

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le procès-verbal du Comité Syndical du 09 11 2022.

Aucune remarque n'est faite.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**ORDRE DU JOUR :**

Délibérations :

- Compte de gestion 2022
- Compte administratif 2022
- Affectation des résultats 2022
- Orientations budgétaires 2023
- Charente Eaux : adhésion aux options (assistance au pilotage des services GEMAPI et assistance technique zones humides)
- Convention avec le CIDIL 2023
- Recrutements 2023 : technicien(ne) milieux aquatiques et zones humides
- Recrutements 2023 : agents en insertion

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022****FONCTIONNEMENT 2022**

Recettes de l'exercice 2022 :	694 069,06 €
Dépenses de l'exercice 2022 :	648 977,17 €
Excédent 2022	+ 45 091,89 €
Excédent reporté CA 2021 :	580 901,07 €
<b>Résultat de clôture 2022 :</b>	<b>1 274 970,13 €</b>

**INVESTISSEMENT 2022**

Recettes de l'exercice 2022 :	328 097,90 €
Dépenses de l'exercice 2022 :	373 475,33 €
Déficit 2022	- 45 377,43 €
Excédent reporté CA 2021 :	125 854,36 €
<b>Résultat de clôture 2022 :</b>	<b>453 952,26 €</b>

M. Dominique DE LORGERIL demande plus de précision sur le résultat de clôture. M. Mathieu TALLON explique que c'est la différence entre recettes-dépenses, déficits+excédents.

**Fonctionnement : Taux de réalisation entre BP 2022 et CA 2022**Dépenses :

Prévisions BP 2022 (hors virement) : 1 305 335,07 €

Réalisé Compte administratif 2022 : 648 977,17 €

*Soit un taux de réalisation des dépenses de 49,71 %*Recettes :

Prévisions BP 2022 (hors excédent) : 724 434,00 €

Réalisé Compte administratif 2022 : 694 069,06 €

*Soit un taux de réalisation des recettes de 95,81 %***Investissement : Taux de réalisation entre BP 2022 et CA 2022**Dépenses :

Prévisions BP 2022 (hors virement) : 785 276,88 €

Réalisé Compte administratif 2022 : 373 475,33 €

*Restes à Réaliser à reporter en 2023 : 68 686,00 €**Soit un taux de réalisation des dépenses de 57,96 %*Recettes :

Prévisions BP 2022 (hors excédent) : 456 422,52 €

Réalisé Compte administratif 2022 : 328 097,90 €

*Restes à Réaliser à reporter en 2023 : 103 093,00 €**Soit un taux de réalisation des recettes de 71,88 %*

Intervention de M. Jean-Charles DOBY qui explique que le syndicat est subventionné sur une partie de ses actions et que ces recettes parviennent au Syndicat en grande partie en année N+1 voir N+2. M. Mathieu TALLON ajoute que le SyBRA est actuellement sur un budget équilibré.

**Fonctionnement : Dépenses**

- Charges à caractère général :	138 025,92 €
- Charges de personnel :	413 806,54 €
- Autres charges de gestion courante :	51 363,25 €
- Charges exceptionnelles :	60,48 €
- Dotations aux amortissements :	45 720,98 €

**TOTAL** 648 977,17 €

**Fonctionnement : Recettes**

- Atténuation des charges :	1 587,19 €
- Produit de gestion courante	1 438,99 €
- Subventions, participations :	674 670,40 €
- Autres produits de gestion :	6 039,74 €
- Autres produits exceptionnels :	238,74 €
- Opérations d'ordre :	10 094,00 €

**TOTAL** 694 069,06 €

Détail Subventions et participations :

AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE :

- Aide aux postes équipe 2021 : **111 350,00 €**
- Aide aux postes techniciens et secrétaires 2021 : **142 159,00 €**

REGION : Aide aux postes techniciens 2021 : **12 226,00 €**

CONSEIL DEPARTEMENTAL :

- Aide aux postes chantier insertion 2022 : **7 110,56 €**

CONTRIBUTIONS EPCI 2022 : 400 000 €

EPCI à FP - SyBRA	Représentation dans SyBRA - %		Besoin 400 000 euros en 2022		
	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	50 / 50
Grand Angoulême	62,72	84,75	250 868,75 €	335 933,90 €	<b>293 401,32 €</b>
Grand Cognac	11,05	5,80	44 202,82 €	23 451,16 €	<b>33 826,99 €</b>
Rouillacais	11,57	4,04	46 297,57 €	19 020,99 €	<b>32 659,28 €</b>
Lavalette/Tude/Dronne	6,70	1,59	26 814,60 €	6 374,85 €	<b>16 594,73 €</b>
Cœur de Charente	7,95	3,81	31 816,27 €	15 219,09 €	<b>23 517,68 €</b>

Investissement : Dépenses

- Programmes : 319 550,66 €
- Hors programme : 42 966,67 €  
(plantations, logiciels, remorque, matériel informatique)
- Opérations d'ordre : 10 094,00 €
- Opérations patrimoniales : 864,00 €

**TOTAL 373 475,33 €**

Restes A Réaliser : 68 686,00 € (programmes en cours)

PROGRAMMES : DETAIL DES DEPENSES 2022 d'un montant de 319 550,66 €

Etudes terminées : DIG-PPG 5 BV et Anguienne Boème : 32 548,00 €

Etude en cours : DIG-PPG Charraud : 10 206,00€

Maîtrise d'œuvre et travaux terminés : Travaux liste 2 Nouère et maitrise d'œuvre : 276 796,16 €

M. Dominique DE LORGERIL demande le montant total des études Anguienne-Boème. M. Mathieu TALLON précise que celui-ci est à peu près de 150 000 € sur les 2 études (5 bassins versants et Anguienne-Boème).

Investissement : Recettes

- Dotations (FCTVA) : 7 137,54 €
- Affectation (1068) : 0 €
- Subventions : 274 375,38 €
- Amortissements : 45 720,98 €
- Opérations d'ordre : 0 €
- Opérations patrimoniales : 864 €

**TOTAL 328 097,90 €**

Restes A Réaliser : 103 093,00 €

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

DEPENSES			
ARTICLE OPERATION	INTITULE	VOTE BP	RAR 2022
2031 P15	FRAIS D'ETUDES TRAVAUX LISTE 2 + RN 141	26 900,00 €	1 500,00 €
2312 P15	TRAVAUX NOUERE LISTE 2 + RN 141	292 921,40 €	7 100,00 €
2031 P16	FRAIS D'ETUDES DIG PPG BOEME ANGUIENNE	12 000,00 €	348,00 €
2031 P19	FRAIS D'ETUDES DIG PPG CHARRAUD	50 000,00 €	10 000,00 €
2031 P23	FRAIS D'ETUDES DIG HYDROMORPHO TOUVRE	81 000,00 €	3 438,00 €
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	69 000,00 €	39 500,00 €
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 422,68 €	3 000,00 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS	54 074,80 €	3 800,00 €
TOTAL DES DEPENSES A REPORTER		591 318,88 €	68 686,00 €

RECETTES			
ARTICLE OPERATION	INTITULE	VOTE BP	RAR 2022
1321 P15	SUBVENTION ETAT (DREAL)	219 000,00 €	103 093,00 €
TOTAL DES RECETTES A REPORTER		219 000,00 €	103 093,00 €

**VOTE**

Monsieur le Président sort de la salle. La séance est alors présidée par le doyen d'âge de l'assemblée. Est désigné M. Gérard ANDRIEUX doyen d'âge, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du SyBRA et délégué de GRAND ANGOULEME. Le vice-Président de séance demande à l'assemblée de voter le compte administratif présenté.

**Résolution :**

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- De voter le compte administratif 2022 qui lui a été présenté

**COMPTE DE GESTION 2022**

Madame VIORNEY, conseillère aux décideurs locaux au SGC d'Angoulême (service de gestion comptable) dont le SyBRA dépend depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, reprend les éléments du Compte de Gestion 2022,

Elle précise que le Compte de Gestion 2022 est en accord avec le Compte administratif 2022.

M. Philippe TEXIER demande si il y a des choses qui l'ont interpellé au niveau des chiffres. Mme VIORNEY précise qu'à ce jour non, et nous présente une analyse succiniste des comptes par rapport à l'évolution. En recette réelle de fonctionnement entre 2018 et 2022 il apparait une augmentation mais également une diminution de presque 4-5 % entre 2021 et 2022 dû à une légère baisse des dotations et participations. Les dépenses augmentent sur la même période et diminuent aussi entre 2021 et 2022. Le SyBRA maîtrise les charges, de ce fait la capacité d'auto-financement brute augmente.

M. Alain RAINETEAU parle de l'augmentation d'électricité. Il est précisé que les contrats du SyBRA ont été revus à la hausse (x3).

En ce qui concene le fond de roulement globale, il s'établit à 706 000 €.

M. Philippe TEXIER parle de l'anticipation des phases de travaux, mais également le besoin du syndicat à avoir un fond de roulement capable d'amortir des tempêtes, intempéries ...

M. Jacky PLANTIVEAU dit que chaque année les EPCI acceptent le montant des contributions demandées par le syndicat et nous informe que durant les prochaines années cela ne sera peut-être plus le cas. M. Jean-Charles DOBY

explique que lorsque le SyBRA s'est créé, cela était convenu avec les EPCI d'une augmentation de 20 000 € tous les ans pour faire des travaux et être au plus juste de nos besoins, en relation avec nos prises de compétences progressives.

## VOTE

Monsieur le Président demande à l'assemblée de voter le compte de gestion 2022 présenté.

## Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- De voter le compte de gestion 2022 qui lui a été présenté

## CHARENTE EAUX : ADHESION OPTIONS ASSISTANCES AU PILOTAGE DES SERVICES GEMAPI ET TECHNIQUE ZONES HUMIDES

Mme Frédérique JOUBERT, responsable du pôle eau, milieux aquatiques et territoires à Charente Eaux, pour faire suite à la demande des membres du Bureau Syndical, présente succinctement les missions de Charente Eaux.

Charente Eaux est une collectivité territoriale qui apporte de l'assistance technique aux collectivités locales dans le domaine de l'eau (eau potable et domaine GEMAPI). Pour donner suite à une remise à plat de l'assistance sur les différents domaines avec les membres, il est proposé au SyBRA et aux autres syndicats des eaux de souscrire aux missions optionnelles de Charente Eaux à compter du 01 janvier 2023 :

· **Assistance au pilotage des services GEMAPI** : Animation réseau des responsables GEMAPI, Animation du Plan de Formation Mutualisé GEMAPI et Assistance juridique ;

COTISATION OPTIONNELLE « Pilotage GEMAPI »	
A partir de 100 000 habitants	900 €
De 50 000 à 99 999 habitants	750 €
De 25 000 à 49 999 habitants	550 €
De 10 000 à 24 999 habitants	350 €
Moins de 10 000 habitants	200 €

· **Assistance technique dédiée Zones Humides** : Animation du réseau des techniciens Zones humides et Natura 2000, groupes de travail et conseil individuel.

COTISATION OPTIONNELLE « Assistance technique ZH »	
A partir de 100 000 habitants	700 €
De 50 000 à 99 999 habitants	550 €
De 25 000 à 49 999 habitants	400 €
De 10 000 à 24 999 habitants	250 €
Moins de 10 000 habitants	150 €

La cotisation comprend le conseil individuel au gré des besoins au quotidien, un volet d'assistance des données notamment cartographiques (outil disponible pour les syndicats avec les données d'état de cours d'eau et les actions mis en place sur les cours d'eau). Cet outil est partagé pour traiter globalement l'information et pour les EPCI, moissonnées les données à l'échelle de son territoire communautaire et voir comment chaque syndicat a mis en place les travaux.

Actuellement la cotisation annuelle du SyBRA est de 4500 € par an. A ce jour, elle reste stable.

Suite à la souscription de ces 2 nouvelles assistances, le SyBRA pourrait passer de 4500 € à l'année à 6100 € en 2023.

M. Jean-Charles DOBY explique que la question du pourquoi souscrire à cette nouvelle cotisation s'est posée au sein du Bureau syndical en date du mercredi 8 février 2023. Pour les Zones Humides (ZH), on travaille déjà ensemble et également avec les autres syndicats (recrutement d'une technicienne zones humides à Charente Eaux et mis à disposition de certains Syndicats pour réaliser des inventaires zones humides).

M. Philippe TEXIER demande pourquoi l'année dernière les services fournis dans la cotisation n'y sont plus cette année. Mme Frédérique JOUBERT explique que certains services ont été mis en place pour tester et voir l'intérêt auprès des collectivités. Aujourd'hui, les membres de Charente Eaux ont une contribution totale aux alentours de 30 000 € pour les syndicats GEMAPI, et qui, au regard des services proposés, n'est pas à l'équilibre. Une volonté de retrouver un équilibre cohérent avec les services, puis garder une cotisation stable et continuer avec les syndicats qui avaient besoin de plus, à leur offrir plus. Par ce travail sur les options, Charente Eaux a permis de contenter 1 syndicat sur 16 qui ne souhaite pas adhérer aux options et sa cotisation n'augmente pas. Pour les autres, ce système à la carte permettra de souscrire ou non en fonction des besoins.

M. Dominique DE LORGERIL demande ce qu'il se passe si le SyBRA ne prend pas les options, y aura-t-il des conséquences négatives, sachant que l'option était prise avant, le syndicat en a toujours besoin à ce jour. Mme Frédérique JOUBERT explique que les agents vont continuer à se former mais hors du réseau actuellement mis en place, en revanche ils ne trouveront pas forcément la formation adéquate auprès du CNFPT. Charente Eaux apporte de la sécurité dans ce réseau de formation, et donne de la fluidité au travail quotidien en gagnant du temps, de l'argent et de la sécurité juridique.

M. Jean-Charles DOBY a demandé à Charente Eaux qu'il s'explique sur la méthodologie qu'ils ont appliqués. M. Mathieu TALLON explique que le syndicat est pro-actif dans les 2 futures options. Le SyBRA a pris très tôt GEMAPI en main, il est donc présent sur tous les aspects (plan de formation, les groupes de responsables GEMAPI, zones humides, communication...).

M. Dominique DE LORGERIL demande si c'est le démarrage d'une nouvelle politique pour cette année, ou une évolution pérenne avec de nouvelles options à venir ? Mme Frédérique JOUBERT explique que le but de Charente Eaux c'est de s'adapter aux besoins de ses collectivités membres.

M. Philippe TEXIER nous informe qu'il ne faut pas que dans les prochaines années, les cotisations optionnelles augmentent. Mme Frédérique JOUBERT explique que Charente Eaux ne prendra pas d'initiatives d'augmentation sans avoir échangé avec les syndicats GEMAPI.

M. Jean-Charles DOBY ajoute que le SyBRA a une grande collaboration avec Charente Eaux, et suite aux besoins dans le montage des marchés, dans l'aspect juridique, les travaux de zones humides ... le syndicat a besoin de ces options.

M. Gérard ANDRIEUX informe que les syndicats antérieurs travaillaient déjà avec Charente Eaux. En revanche, pour les syndicats qui se trouvent sur 2 départements comment se fait la collaboration ? Mme Frédérique JOUBERT explique qu'il y a plus de la moitié des syndicats qui sont à cheval sur la Charente et un autre département, ils adhèrent malgré tout à Charente Eaux pour la totalité de leur territoire.

M. Jacky PLANTIVEAU demande si dans les années à venir, le SyBRA se rend compte que les options ne correspondent plus à ses attentes. Mme Frédérique JOUBERT informe qu'il y a un préavis de deux années civiles pour ensuite sortir de l'option (soit l'une soit l'autre ou les deux).

M. Jean-Charles DOBY remercie Mme JOUBERT pour cette présentation et propose, une fois cette dernière sortie de la salle, de voter.

**Résolution :**

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- De souscrire aux missions optionnelles assistance au pilotage des services GEMAPI et assistance technique dédiée aux zones humides de Charente Eaux à compter du 1 01 2023.
- D'approuver le barème prévisionnel de la cotisation correspondante.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

	RESULTAT CA 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 68 686,00 €		
INVEST	125 854,36 €		- 45 377,43 €	103 093,00 €	34 407,00 €	114 883,93 €
FONCT	585 442,91 €	- 4 541,84 €	45 091,89 €	Recettes		625 992,96 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	625 992,96 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		625 992,96 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		80 476,93 €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	-
Déficit à reporter (ligne 002)		

**Résolution :**

Après avoir délibéré, le Comité Syndical a l'unanimité des membres présents, décide :

- De voter l'affectation des résultats 2022 qui lui a été présenté

**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire 2023.

Il est rappelé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel et n'est pas soumis au vote de l'assemblée, mais qu'il fait cependant l'objet d'une délibération afin que le Préfet puisse s'assurer de sa tenue conformément à la loi.

Le Débat d'Orientations Budgétaires à vocation à éclairer les choix budgétaires et financiers qui détermineront les priorités pour l'année 2023. Il constitue une étape importante du cycle budgétaire et du débat démocratique.

#### Recettes :

- Évolution du périmètre du SyBRA entre 2017 et 2018 (adaptation des recettes aux compétences, aux actions et programmes)
- Excédent 2017 après fusion : + 470 000 €

#### Evolution salariale en 2023

- 6 avancements d'échelons
- Année presque normale avec l'ensemble des salaires

#### Contrats 2023

- Recrutement d'un agent technicien(ne) milieux aquatiques et zones humides (contrat de projet 2 ans) en remplacement d'un technicien en détachement.

*1 candidature à ce jour depuis 3 semaines de parution de l'offre. Beaucoup de collectivité peine à recruter des agents de terrain. L'objectif du SyBRA est de multiplier les offres et les liens avec les partenaires pour trouver.*

#### Les axes de travail en 2023

- Engager les plans de gestion à 10 ans sur 7 bassins versants (2022-2031)
- Déposer les DIG Guirlande et Charraud – (signature de Mme la Préfète le 9 février 2023) \*
- Mettre en œuvre les actions sur le risque inondation
- Mettre en place les lignes directrices de gestion
- Étude PPG du bassin versant de l'Argence
- Hydromorphologie de la Touvre ?

M. Dominique DE LORGERIL demande ce qui a été fait comme publication sur les enquêtes publiques. M. Mathieu TALLON explique que les publicités légales obligatoires ont été réalisées (Sud-Ouest et Charente Libre 15 jours avant l'enquête et pendant le déroulé de l'enquête), mise en place d'une cinquantaine de panneaux sur l'ensemble des bassins versants concernés, sur les secteurs passagers (panneau jaune posé sur piquet en bord de chemin, de pont de route), des articles envoyés aux communes concernées par enquêtes, participation du Grand Angoulême par le biais de son facebook et de son site internet, réunion auprès des communes qui ont sollicitées le syndicat, et des permanences du commissaire enquêteur sur les territoires.

M. Dominique DE LORGERIL demande si des panneaux ont été mis en place sur Garat et l'Anguienne, ce qu'affirme M. Mathieu TALLON (au niveau du chemin rural des carrières sur l'Echelle-Garat) et pour l'Anguienne entre Sainte Catherine et Dirac-RD101, en aval du moulin du Got-route du moulin du Got, au Lion de St Marc.... L'ensemble de ces panneaux ont été visité une fois par semaine et un compte rendu a été envoyé chaque semaine au Commissaire enquêteur.

Dans le cadre de la procédure, les riverains impactés par les travaux sont systématiquement prévenus avant travaux et des contacts sont fait avant la réalisation des travaux.

M. Dominique DE LORGERIL demande si le rapport est accessible du commissaire enquêteur. M. Mathieu TALLON informe que le rapport est disponible sur le site de la Préfecture de la Charente (pour les 5 bassins versants : <https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Gond->

[Pontouvre/PPG-2023-2032-bassins-du-Claix-Eaux-Claire-Echelle-Nouere-Touvre-et-leurs-affluents-SyBRA](https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Angoulême/PPG-2023-2032-des-bassins-de-la-Boeme-et-de-l-Anguienne-SyBRA) et pour Anguienne Boème : <https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Angoulême/PPG-2023-2032-des-bassins-de-la-Boeme-et-de-l-Anguienne-SyBRA>).

M. Jean-Charles DOBY conclut qu’il y a eu une enquête publique, des résultats, et que le SyBRA intervient avec une autorisation.

M. Gérard ANDRIEUX précise que dans le cadre de l’intérêt général, si il n’y a pas d’enquêtes publiques, il y a des associations de riverains de rivières qui pourraient attaquer l’entité qui a déposé des projets de travaux. A partir du moment où il y a eu une enquête publique, un cadre juridique est mis en place.

M. Mathieu TALLON informe que la procédure DIG est longue. Les dossiers ont été déposés auprès de la Préfecture en mars 2022. Il a fallu une année d’instruction administrative par les services de l’Etat.

**Contexte général – les objectifs de la collectivité**

L’évolution souhaitable des contributions de nos membres

- Aucun emprunt
- Participation EPCI : 420 000 € en 2023 soit 20 00 €/an en plus jusqu’à 2031

EPCI à FP - SyBRA	Représentation dans SyBRA - %		Besoin 420 000 euros en 2023		
	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	50 / 50
Grand Angoulême	62,72	84,06	263 412,18 €	353 055,74 €	308 233,96 €
Grand Cognac	11,05	5,84	46 412,96 €	24 518,19 €	35 465,58 €
Rouillacais	11,57	4,68	48 612,45 €	19 676,73 €	34 144,59 €
Lavalette/Tude/Dronne	6,70	1,60	28 155,33 €	6 733,23 €	17 444,28 €
Cœur de Charente	7,95	3,81	33 407,08 €	16 016,11 €	24 711,60 €

**Financement des postes**



Monsieur Dominique DE LORGERIL s’interroge sur la subvention financière sur les postes.

M. Mathieu TALLON explique qu’on retrouve le syndicat est largement aidé sur ses dépenses de personnel par nos partenaires.

**FONCTIONNEMENT DEPENSES**

011 Charges à caractère général : 432 900 €

Article 60612 – Energie électricité : 9 000 € Contrat EDF (x3)

Article 60628 – Autres fournitures non stockées : Programme de plantation de 15 000 € (exemple sur Marsac – gestion du versant et du risque inondation).

M. Jacky PLANTIVEAU se demande s'il y a un programme d'arrosage pour les plantations. M. Mathieu TALLON explique que le SyBRA prévoit de les aider les premières années, un programme a été établi si besoin (malgré le fait qu'il est préférable de ne pas les arroser pour avoir des plants plus vigoureux).

Article 60633 – Fourniture de voirie : 50 000 € (fournitures pour travaux hydromorphologiques par l'équipe du SyBRA)

Article 6132 – Locations immobilières : 25 000 € (CA 2022 : 30 575.47 € rattrapage loyer 2018)

Article 6135 – Locations mobilières : 20 000 € (Location mini-pelle pour travaux équipe)

Article 61521 – Entretien de terrains : 106 000 € (Marché ripisylve et travaux tempêtes)

Article 615231 – Entretien voiries : 10 000 € (prévision travaux post-crue éventuellement)

Article 6226 – Honoraires : 25 000 € (Enquêtes publiques DIG-PPG + suivi juridique annuel + document unique)

012 Charges de personnel : 565 800.00 €

Article 64111 – Rémunération principale : 300 000 € (CA 2022 : 232 751.43 € année incomplète car 2 agents partis en mai et septembre 2022)

Article 64131 – Personnel non titulaire : 30 000 € (recrutement d'un technicien milieux aquatiques en contrat de projet 2 ans)

65 Autres charges de gestion courante : 82 100.00 €

65548 – Autres contributions : 25 000 € (Options GEMAPI et zones humides Charente Eaux)

022 dépenses imprévues : 30 280.16 €

67 charges exceptionnelles : 15 000 €

042- 6811 Dotations aux amortissements et provisions : 36 478.52 € (même somme en recette d'investissement au chapitre 28 pour l'équilibre budgétaire).

TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES 2023 : 1 162 558.68 €

023 virement vers l'investissement : 200 000 €

TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES 2023 : 1 362 558.68 €

M. Dominique DE LORGERIL souhaite avoir des informations supplémentaires sur les autres contributions et indemnités d'élus. M. Mathieu TALLON précise qu'il y a dans ce chapitre les contributions du SyBRA à Charente Eaux, à l'ATD 16 et à l'EPTB fleuve Charente. Il y a des indemnités élus également à hauteur de 25 036,76 € en 2022 ce qui comprend les indemnités du Président et des 5 Vice-présidents sous délégation.

Chaque vice-président possède des délégations (ressources humaines, marchés publics, risque inondations, milieux aquatiques, finances, représentation et communication).

**FONCTIONNEMENT RECETTES**

Chapitre 70 - produits de gestion courante : 1 500 €

Chapitre 74 - dotations, subventions participations : 715 840 €

Dont contributions 2023 EPCI : 420 000 € (+ 20 000 € pour 2023)

Chapitre 75 - autres produits de gestion courante : 6 500 €

042- 777 - Quote parts des subventions d'investissement transféré : 12 725.72 € (même somme en dépense d'investissement au 040-13)

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES 2023 : 736 565.72 €

002 Excédent de fonctionnement 2022 reporté : 625 992.96 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES 2023 : 1 362 558.68 €

**INVESTISSEMENTS RECETTES**

021 virement du fonctionnement vers l'investissement : 200 000 €

Chapitre 10 - FCTVA : 3 012.06 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 68 000 €

Chapitre 28 – Amortissements : 36 478.52 € (même somme en dépense de fonctionnement au 042-6811)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES 2023 : 307 490.58 €

Restes à réaliser 2022 : 103 093.00 €

001 Excédent d'investissement 2022 reporté : 80 476.93 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES 2023 : 491 060.51 €

**INVESTISSEMENT DEPENSES**

Programme 13 – DIG et PPG 5 bassins versants - Étude terminée

Programme 15 – Travaux Nougère liste 2 + RN 141 : Travaux terminés

Programme 16 – Frais d'études (DIG et PPG Boëme Anguienne) – Étude terminée

Programme 19 – Frais d'études (DIG-PPG sur la Charraud) : 13 000 € En cours – phase 1

Programme 22 – Travaux hydromorphologiques et restauration milieux : 201 000 € Consultation à venir – travaux PPG

Programme 23 – Travaux hydromorphologique sur la Touvre aval : 119 648. 79 €

Programme 24 – Frais d'études risque inondation : 26 000 € (en prévision et si besoin)

HORS PROGRAMME : 50 000 €

Article 2051 – Achat de logiciels : 4 000 € (logiciel pour passage à la nomenclature M57)

Article 2182 – Matériel de transport : 15 000 € (Remplacement véhicule)

Article 2188 – Matériels divers : 18 000 € (remplacement tronçonneuse, débrousailluse...)

040-13 - opérations d'ordre : Amortissements des subventions 12 725.72 € (même somme en recette de fonctionnement au 042- 777)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES 2023 : 422 374.51 €

Restes à réaliser 2022 : 68 686.00 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES 2023 : 491 060.51 €

**Résolution :**

- **Compte tenu des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement et des résultats présentés par le compte administratif de l'exercice 2022, le Comité Syndical approuve et vote à l'unanimité, les orientations budgétaires 2023 présentées.**

## CONVENTION CIDIL – SUIVI SOCIO PROFESSIONNEL DES AGENTS EN INSERTION – CONVENTION 2023

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'il convient de signer une nouvelle convention de partenariat avec le CIDIL pour l'encadrement socioprofessionnel des personnels d'entretien en CDDI et l'accompagnement du SyBRA dans sa fonction d'employeur, rédiger les conventions et les dossiers de demandes et d'évaluation auprès de la DIRECCTE, de l'IAE...

Il est proposé de signer une nouvelle convention jusqu'à fin 2023 : Coût annuel : 7 650 euros

### Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical a l'unanimité des membres présents, décide :

- de donner pouvoir à Monsieur le Président pour la signature de la convention avec le CIDIL, qui sera annexée à la présente délibération et de tous documents en relation avec elle.

## RECRUTEMENT 2023

### Agents en insertion

3 postes d'agent d'entretien – CDDinsertion de 4 mois – 28h/semaine

Renouvelable dans la limite de 24 mois

- 2 embauches prévues pour le 03/04/2023
- 1 embauche réalisée le 06/02/2023

### Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- De créer 3 postes d'agents d'entretien en insertion à hauteur de 28 heures semaines.
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

### Technicien(ne) milieux aquatiques et zones humides

Contrat de projet de 24 mois – 35h/semaine

- Publication de l'offre : 30/01/2023
- Jury d'entretien début mars
- Validation en Bureau syndical le 08/03/2023
- Validation en comité syndical le 22/03/2023

Embauche prévisionnelle pour le 04/04/2023

### Résolution :

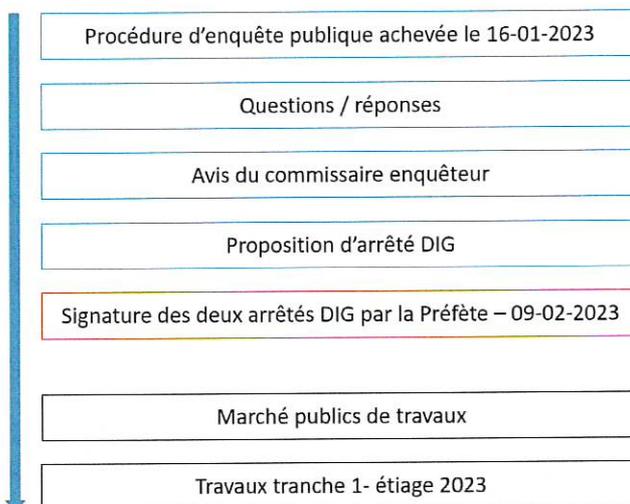
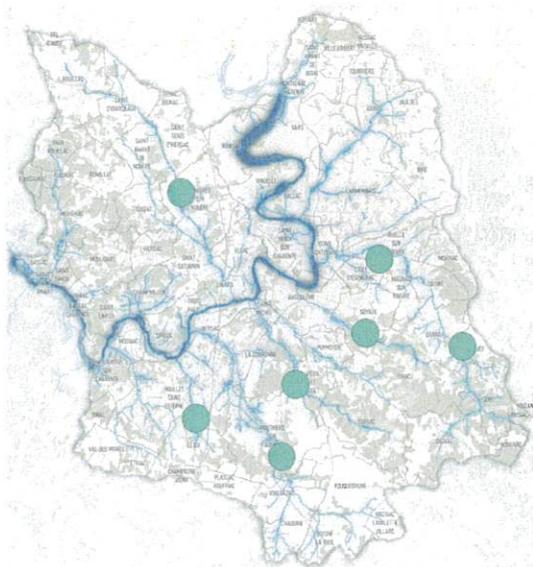
Après avoir délibéré, le Comité Syndical a l'unanimité des membres présents, décide :

- De créer 1 poste de technicien en milieux aquatiques et zones humides à 35 h en contrat de projet pour une durée de 24 mois.
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

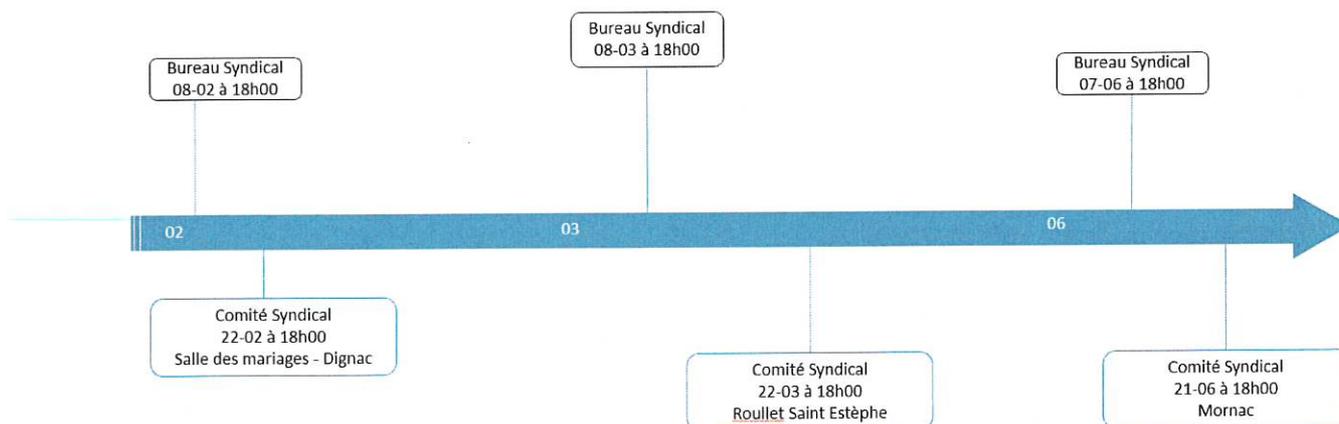
*(Faint handwritten notes and signatures at the bottom of the page)*

**QUESTIONS DIVERSES :**

**DIG – PPG sur les bassins versants de la Nouère, de la Touvre, de l'Échelle, de l'Anguienne, des Eaux-Clares, de la Boème et du Claix**



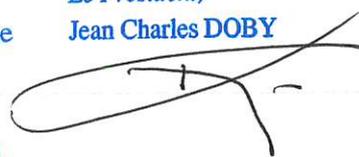
M. Philippe TEXIER précise que la signature de Madame la Préfète était importante avant fin le 28 février 2023.



Séance terminée à 20 h 15



Le Président,  
Jean-Charles DOBY  
*Le Président,*  
**Jean Charles DOBY**



**SyBRA**  
190, route de Vindelle  
Le Paradis  
16430 BALZAC  
05 45 38 16 71  
Siret 200 079 143 00026